

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1026

présenté par
M. Berta, rapporteur

ARTICLE 15

À l'alinéa 4, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« à »,

les mots :

« auprès de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.